

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Jeudi 25 novembre 2021
De 17h30 à 19h30

Nombre de membres présents : 18

Quorum : 13

Membres absents excusés :

Membre invité, à titre consultatif :

PRESENTS :

Mr GASC, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme GARNIER, Mr NETO, Mme GATINEAU, Mme CARREEL, Mr VAN DER PEIJL, Mme DE CARVALHO, Mlle LURINE, Mme LURINE, Mme ANIS, Mme VAN DER STRATEN, Mme DE ALMEIDA TEREZO, Mme LAVERGNE, Mr MARTIN, Mme SAUNIER.

Président :

Mr GASC, principal du collège

Secrétaires :

Mme GARNIER et Mr VAN DER PEIJL, professeurs du Collège de LACANAU

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mr GASC à 17h45.

Mr GASC installe les secrétaires de séance.

Mr GASC présente l'ordre du jour et demande à rajouter un point concernant la délégation de signature.

Mr GASC rappelle que l'ordre du jour n'est plus soumis au vote ;

I - ADOPTION DU PV DU CA N°1 du mardi 9 novembre 2021

Mr GASC demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°1.

Pas d'observations ou de remarques.

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

II - INSTALLATION DU CVC

Mr GASC présente la liste des élèves pour le Conseil de Vie Collégienne.

Il complète la composition du CVC en indiquant les autres membres qui siègent.

Mr GASC fait procéder au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

III - DELEGATION DE SIGNATURE

Mme DURANTAU remplace Mme HAMOUDI en tant que principale adjointe au collège de LACANAU. Il s'agit de permettre à Mme DURANTAU de signer des documents en lien avec la scolarité des élèves (Bulletins, sanctions disciplinaires, etc,...). Cette délégation sera accordée durant la totalité du remplacement y compris pour les renouvellements.

Mr GASC fait procéder au vote de la délégation de signature qui est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

IV - SORTIES - VOYAGES et DONS

Tout d'abord, Mr GASC présente pour information les sorties à venir :

- Les élèves du BIA iront visiter le centre de maintenance aéronautique l'après-midi du 15 décembre 2021.
- Dans le cadre du projet « Musique actuelle », les élèves de 3^{ème} 2 visiteront la salle de concert du Krakatoa le 7 décembre 2021.
- Dans le cadre du projet « La ruta des Goya », les élèves de 4^{ème} LCE Espagnol iront visiter le musée des Beaux-Arts et de Cervantès le 13 décembre 2021.

Mr GASC présente ensuite les voyages :

- Inventions d'hier et d'aujourd'hui

Lors de la présentation des projets au Conseil d'administration de juillet 2021, une classe de 4^{ème} n'avait pas de voyage scolaire. Mr GASC remercie l'équipe enseignante pour avoir monté ce projet de voyage. Ainsi toutes les classes de 4^{ème} ont un voyage.

Pour cette classe, le voyage aura lieu du 22 au 25 mars.

Le budget initial est de 350 euros maximum par élève (il comprend le transport, le logement, les activités et les repas).

Le FSE propose un don de 30 euros par élève participant.

Au final, le budget de ce voyage revient à 320 euros maximum pour les familles.

L'appel d'offre est en cours et le dépouillement aura lieu prochainement.

Mr GASC fait procéder au vote du principe du voyage. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Mr GASC fait procéder au vote pour accepter le don du FSE. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Mr GASC fait procéder au vote du budget de 320 euros par famille pour financer le voyage. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

- Voyage en Irlande

Lors du précédent CA, le budget du voyage dépassait la limite de la charte de voyage qui est de 400 euros par famille. Après des négociations auprès du voyageur, il y a eu une baisse du transport (un bus grande capacité a pu être trouvé).

Le nouveau budget fixe un tarif de 426 euros par famille.

Le FSE propose un don de 30 euros par élève.

Le budget du voyage est finalement ramené à 396 euros par élève.

Mr GASC fait procéder au vote pour accepter le don du FSE. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Mr GASC fait procéder au vote du budget de 396 euros par famille pour financer le voyage. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

- Voyage en Espagne

Mr GASC informe le conseil d'administration qu'une lettre lui a été remise ce matin lui expliquant la décision d'annuler le voyage.

Intervention de Mme GATINEAU, représentante élue des personnels enseignants : Les collègues n'annulent pas le voyage mais ne souhaitent plus participer à son organisation.

Mr GASC explique qu'en l'état actuel, il ne peut y avoir de vote. Il déplore que le projet de voyage ayant un budget équilibré ne puisse se faire et regrette un manque d'égalité envers les élèves.

Intervention de Mme VAN DER STRATEN, représentante élue des parents d'élèves : Est-il possible d'emmener ces deux classes en Irlande ?

Réponse de Mr GASC : L'effectif serait trop important. L'articulation du programme des visites serait trop compliquée pour 150 élèves.

Les représentants des enseignants demandent une interruption de séance à 18h03.

La séance reprend à 18h13.

Intervention de Mme GATINEAU, représentante élue des personnels enseignants : Les membres des représentants enseignants souhaitent se retirer pour pouvoir parler de la situation. L'équipe enseignante est solidaire de cette décision.

Le motif de cette décision sera donné pendant une réunion auprès des parents des classes concernés en présence des collègues et des membres représentants des enseignants élus au conseil d'administration.

L'équipe enseignante est très touchée par la situation qui aurait pu toucher n'importe quel collègue. Il ne faut pas blâmer cette décision qui coûte beaucoup aux deux enseignantes.

Départ de Mme LAVERGNE, Représentante suppléante au CDC à 18h15.

Départ de Mme LURINE, représentante des parents d'élèves PEEP à 18h15.

Départ de Mlle LURINE, représentante des élèves à 18h15.

V - CONVENTIONS DIVERSES

- Projet « chante école »

Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Association Chante Ecole en lien avec les projets menés en éducation musicale. Cette adhésion permet une prise en charge de certains transports, la mise à disposition de locaux et de matériels. Pour pouvoir bénéficier de ces avantages, la mise en place d'une convention est nécessaire et comprend une adhésion de 135 euros par année scolaire.

Mr GASC fait procéder au vote de l'adhésion. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

VI - BUDGET 2022

Mr GASC remercie Mme DUPIOL pour la qualité et la rapidité de son travail sur ce budget 2022.

Mr GASC fait remarquer que la dotation de fonctionnement est en hausse pour la deuxième année consécutive. Mr GASC remercie le Conseil Département pour avoir entendu son appel. Cette augmentation permet une plus grande souplesse.

Le changement du contrat des photocopieurs contribuera également de faire des économies. Enfin, l'achat d'un véhicule de service permettra une plus grande autonomie de fonctionnement, notamment pour l'agent de maintenance.

Mme DUPIOL, gestionnaire du collège de LACANAU présente le budget pour l'année 2022. Elle rappelle que le budget est un acte ordonnateur par le chef d'établissement. Le budget se fait en année civile, il doit être équilibré, sincère et véritable.

Le conseil départemental est le premier en termes de ressource, viennent ensuite l'Etat, puis les familles et enfin les dons.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 94 363,00 euros plus 18 194,00 euros pour l'entretien du chauffage. Il y a une hausse de 4 130 euros soit 3,81%.

L'établissement présente des effectifs élèves en légère et constante augmentation ce qui explique qu'il y ait une augmentation. Le ratio DGF/ prévision d'effectif élèves s'élève à 195,75 euros par élève.

Le budget se décompose en plusieurs services qui sont décomposés en domaine.

- Service 1 : Activité Pédagogique (AP)

Enseignement : La hausse de la dotation a permis une augmentation de 100 euros des crédits d'enseignement pour toutes les disciplines soit un total de 10 650 euros entièrement financés par la dotation globale de fonctionnement. Ce domaine a un budget en hausse.

Logistique pédagogique : Il comprend les abonnements pour les logiciels comme Pronote ou EDT. Du fait du nouveau contrat, le budget du photocopieur diminue. En revanche, on note une augmentation du coût du papier. Pour cette partie, la dotation globale de fonctionnement permet de couvrir les dépenses.

Pour les carnets de correspondance, ils sont financés par les recettes lors des dégradations.

Le budget de ce domaine est de 8300 euros. Ce domaine a un budget en baisse.

Etat - Crédit LOLF : Il comprend l'achat des carnets de correspondance, les droits de reprographie et l'achat des manuels. Ce domaine est entièrement financé par l'Etat pour un montant de 3 140 euros soit un budget prévisionnel identique à l'année dernière.

Projets éducatifs : Ce domaine est financé par l'Etat pour « édu artist et culturelle » par le département pour « itinéraires culturels ». Les subventions sont en hausse. Les dons du FSE sont également en hausse (à cause de la crise sanitaire, peu de projets ont pu être subventionnés l'année dernière). La ligne du cross tombe à zéro car il n'y en a pas de prévu en 2022. Le budget dédié aux sorties est en baisse mais s'explique par les nombreux voyages prévus. Le budget de ce domaine est de 6 700 euros soit équivalent à l'année dernière.

Voyage : Il est prévu pour l'instant un voyage en Irlande, à la montagne et un dernier sur les inventions d'hier et d'aujourd'hui. Ces voyages sont intégralement pris en charge par la contribution des familles, les subventions du département et les dons du FSE. Le voyage en Espagne ne se fera pas.

Mme DUPIOL fait remarquer que c'est la dotation globale de fonctionnement qui paie la part des enseignants et non les familles. Le budget de ce domaine est de 86 413 euros.

Le budget total de ce service s'élève à 115 203 euros. Il est en hausse par rapport à l'année dernière. 75% du budget de ce service est dédié aux voyages scolaires.

- Service 2 : Vie de l'élève (VE)

Administration : Le budget de l'infirmerie est en hausse avec pour objectif d'avoir au moins 1 euros à dépenser par élève. Le budget du CESC et de la vie scolaire sont en baisse. Le budget du PSC1 pour la formation des élèves aux premiers secours reste identique. Il

permet le renouvellement du matériel consommable. Ce domaine est entièrement financé par la dotation globale de fonctionnement et s'élève à 2 650 euros. Ce budget est en baisse.

Etat : Ce domaine est entièrement financé par l'Etat. Il finance le salaire des assistants d'éducation et alimente le fond social collégien pour les familles les plus fragiles qui sollicitent une aide financière. Celui-ci est en hausse du fait d'un reliquat de l'année passée.

Le budget de ce domaine s'élève à 104 000 euros.

Département : Ce domaine est entièrement financé par le département. Il s'agit d'une aide pour financer les repas de la cantine pour les familles les plus fragiles. Ce budget est de 120 euros soit équivalent à l'année passée.

Le budget total de ce service s'élève à 106 770 euros.

- Service 3 : Administration et Logistique (ALO)

Administration : Ce service est entièrement financé par la dotation globale de fonctionnement. La ligne « assurance » est en forte augmentation du fait de l'achat d'un véhicule de service d'où l'apparition d'une nouvelle ligne budgétaire pour le carburant (un compte a été ouvert à Super U pour avoir le paiement des factures en différé à la fin des mois). La ligne « remb transport mission » est du coup en forte baisse.

Intervention de Mr VAN DER PEIJL, représentant élu des personnels enseignants : Qui peut utiliser ce véhicule ?

Réponse de Mme DUPIOL, gestionnaire : Il s'agit du personnel administratif et de service de l'établissement.

Intervention de Mr GASC : C'était un vrai besoin. Cela évitera notamment l'accumulation des déchets verts avec la possibilité d'aller à la déchèterie grâce à la remorque. Cela permet également de la souplesse de fonctionnement avec plus d'autonomie pour l'achat de petites fournitures et petits matériels pour la maintenance.

La ligne « contrat aidé » représente la masse salariale des contrats aidés de l'établissement. Il est entièrement financé par l'Etat. Le budget est de 10 000 euros.

Le budget de ce domaine s'élève à 33 850 euros soit une légère baisse.

Maintenance : Mme DUPIOL fait remarquer que le collège, ouvert il y a 8 ans, s'abîme. De plus, il y a des réparations des dégradations des élèves qui sont malheureusement plus fréquentes. Le budget est donc en hausse et s'élève à 7 000 euros. Il est entièrement financé par la dotation globale de fonctionnement.

La ligne « DSM » est en forte hausse. Elle représente toutes les vérifications des contrôles obligatoires et les travaux inférieurs à 3 000 euros hors taxe. Cette ligne est entièrement financée par le département à hauteur de 12 680 euros.

Le budget de ce domaine s'élève à 19 680 euros soit en hausse.

Viabilisation : Ce domaine prend en compte les factures d'eau, d'électricité de chauffage et d'entretien de celui-ci. Cette dernière ligne est en baisse mais comme le fait remarquer Mme DUPIOL, avec la crise sanitaire, l'aération du bâtiment est plus importante et le chauffage est davantage sollicité. C'est une situation à surveiller.

Le budget de ce domaine s'élève à 50 107 euros et il est en hausse mais ce qui est normal du fait de l'augmentation du prix des énergies.

OP-SPE : Le budget de ce domaine est en augmentation du fait de l'achat de 2 matériels dont la valeur dépasse 800 euros HT (le véhicule de service et la remorque)

Intervention de Mme GARNIER, représentante élue des personnels enseignants : Pourquoi l'achat des casiers n'est-il pas concerné ?

Réponse de Mme DUPIOL : C'est le prix unitaire du casier qui est pris en compte et non la facture globale.

Le budget de ce domaine est de 1 500 euros.

Concernant le service « Administration et Logistique », le budget s'élève à 105 137 euros soit une forte augmentation. La viabilisation représente 48% de ce service.

- Service 3 : Service de restauration et d'hébergement (SRH)

Restauration en liaison froide : C'est un service totalement autonome. 100% des recettes sont payées par les familles lors du règlement des frais de cantine. La part des commensaux est en baisse.

Le budget de ce domaine est de 211 912 euros.

Intervention de Mme CARREEL, représentante élue des personnels enseignants : Il n'est pas fait mention de la nouvelle cuisine ?

Réponse de Mr GASC : La cuisine ne sera pas opérationnelle en 2022. Il est prévu de 15 à 19 mois de travaux sachant qu'une partie de ces travaux doit se faire impérativement pendant les vacances scolaires. Pour tous retards sur ces périodes, il faudra attendre les vacances suivantes soit 7 semaines pour que les travaux reprennent. En 5 semaines de chantier, il y a déjà 1 mois de retard.

Interventions de Mr VAN DER PEIJL, représentant élu des personnels enseignants : Y a-t-il un délai contractuel ?

Réponse de Mr GASC : Il y en a nécessairement un, mais le collège est totalement écarté de ces questions. C'est le département qui est en charge du dossier.

- Service 4 : Service des bourses nationales (SBN)

Les bourses sont entièrement subventionnées par l'Etat pour une somme de 15 000 euros. Au collège, elles bénéficient à 49 familles.

Au total, le budget prévisionnel de l'établissement est de 554 022 euros et en hausse par rapport à l'année dernière. Le budget présenté par Mme DUPIOL est équilibré.

Intervention de Mme ANISS, représentante élue des parents d'élève : Qu'en est-il du budget du voyage en Espagne du fait de son annulation ?

Réponse de Mr GASC : Pour la partie famille, elle s'autofinance et les encaissements n'avaient pas commencé. Pour la part accompagnateur, le reliquat pourra être réinvesti sur d'autres projets.

Intervention de Mme CARREEL, représentante élue des personnels enseignants : Il y aura le séjour en Lozère puis Voile qui seront présentés au prochain conseil d'administration.

Mme DUPIOL rappelle que le Conseil d'administration doit voter la répartition du budget et non la somme donnée par le département.

Mr GASC fait procéder au vote. Cette répartition budgétaire est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

VII - QUESTIONS DIVERSES

Mr GASC précise qu'il s'agit des questions qui n'avaient pas été abordées au précédent Conseil d'Administration car le personnel à l'origine de ces questions était absent du CA. Par ailleurs, la date d'envoi de ces questions (le dernier vendredi des vacances) ne respectait pas le délai de présentation de 48 heures ouvrées scolaires avant le CA.

- 1) Mme TOURENNE, CPE : Est-il possible que les élèves élus Eco délégués et au CVC viennent présenter eux-mêmes leurs projets au Conseil d'Administration ?

Réponse de Mr GASC :

Plus que le bilan de la formation, le CA pourra être intéressé et être amené à se prononcer sur des projets d'actions (financement, subventions,...).

Pour cela, il est nécessaire d'établir une articulation entre les éco délégués et le CVC afin d'avoir la mise en place d'une vraie dynamique et d'une réflexion auprès des élèves pour initier des actions.

Mr GASC informe qu'il a été contacté par le PNR (qui avait assuré la formation des éco - délégués) afin de d'évoquer les actions envisageables pour les élèves éco-délégués.

- 2) Mme TOURENNE, CPE : Est-il envisageable que l'ascenseur soit utilisable par tous les élèves dans le besoin ?

Réponse de Mr GASC : C'est une situation très complexe. La carte mère de l'ascenseur a grillé plusieurs fois à cause d'une infiltration d'eau provenant du toit à la suite de

malfaçons. Suite à la mobilisation des équipes auprès du conseil départemental, une première réparation a été effectuée afin qu'un élève présentant un lourd handicap puisse assister aux cours à l'étage. C'est ma responsabilité individuelle qui est engagée pour que cet élève uniquement puisse utiliser l'ascenseur mais il n'y aura pas d'autres élèves. La cage d'ascenseur est vérifiée régulièrement afin de voir si les réparations tiennent (absence d'infiltration). De la même manière que nous avons eu une notification de mise hors service de l'ascenseur, nous devons avoir une notification de remise en service pour retrouver la fonctionnalité de l'ascenseur.

A noter que la salle de Mme SPORRER, professeur de technologie, est également très impactée par ces infiltrations.

Intervention de Mme GATINEAU, représentante élue des personnels enseignants : Si un(e) élève tombe dans les escaliers, qui est responsable ?

Réponse de Mr GASC : C'est l'élève qui le/la bouscule qui est le premier responsable. Nous sommes en attente d'une attestation officielle pour remettre l'ascenseur en fonctionnement. Pendant ce temps, l'utilisation des escaliers peut être effectuée en léger décalé par rapport aux autres élèves pour limiter les risques.

Intervention de Mme TOURENNE, CPE : Une autre mobilisation ferait-elle bouger les choses ?

Réponse de Mr GASC : Je ne pense pas. De plus, les réparations sont peu satisfaisantes et ce sinistre est en cours de traitement (nombreuses expertises dans le cadre de la garantie décennale) avec une temporalité qui en effet, ne correspond pas à celle que nous souhaiterions. Ces procédures sont toujours très longues. Seule la réparation temporaire en cours permettra de retrouver la possible utilisation de l'ascenseur si une notification nous parvient en ce sens.

Intervention de Mme GATINEAU, représentante des personnels enseignants : Est-il envisageable de modifier les salles pour qu'une élève ayant des difficultés de mobilité puisse avoir majoritairement cours au rez-de-chaussée.

Mme DURANTAU, principale adjointe : Je vais regarder l'emploi du temps de cette élève pour voir ce qui est envisageable.

Mr GASC clôture le CA à 19h30.

Les secrétaires		Le président
		
Mme GARNIER	Mr VAN DER PEIJL	Mr GASC